



Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

La Maison du citoyen

52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, (Québec) G0X 2N0
Téléphone : 819 221-2839 - Télécopieur : 819 221-4039
Courriel : info@st-elie-de-caxton.ca - Site Web : www.st-elie-de-caxton.ca

Infolettre municipale - octobre 2021

MESSAGE DU MAIRE

Chères Caxtoniennes, chers Caxtoniens,

Me voici au terme du mandat que vous m'avez confié le 5 novembre 2017. Celui-ci a été tout, sauf ennuyant! J'aurais pu partir avant la fin, comme d'autres l'ont fait en cours de route, mais j'ai tenu à respecter l'engagement que j'avais pris jusqu'à la toute fin de mon mandat. Je quitte serein avec le sentiment du devoir accompli.

En terminant, je tiens à apporter une précision importante, qui a eu un impact sur ma réputation personnelle, car la désinformation qui a circulé au sujet du climat de travail à la Municipalité pendant mon mandat doit être mise à l'épreuve des faits. À force de répéter une fausseté, notamment dans les médias d'information, certaines personnes finissent par penser que cela est vrai! Voici les faits, qui sont vérifiables sur le site Web de la Municipalité sous l'onglet Notre municipalité/[Procès-verbaux](#).

En février 2016, donc avant mon mandat, une résolution ([2016-02-48](#)) a été votée par le Conseil municipal de l'époque qui stipule :

« ENGAGEMENT D'UNE FIRME EN RESSOURCES HUMAINES

Considérant les récents évènements survenus à la Municipalité ayant un impact sur le climat de travail; Considérant qu'il y a lieu d'enquêter sur le climat de travail à la Municipalité; Considérant qu'il y a lieu de retenir les services professionnels d'une firme en ressources humaines pour effectuer une telle enquête;

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par monsieur Sébastien Houle, il est résolu de mandater Concordia cabinet-conseil pour enquêter sur le climat de travail à la Municipalité et obtenir leurs recommandations. Il est à noter que madame Charline Plante est en désaccord avec cette résolution. Adoptée »

Après avoir rencontré individuellement tout le personnel de la Municipalité, le spécialiste en ressources humaines de la firme concluait que le climat de travail conflictuel, tendu et néfaste était causé par trois employé(e)s et deux élus, dont les comportements étaient inappropriés et ne respectaient pas les codes d'éthique et de déontologie. Dès notre entrée en fonction en novembre 2017, nos décisions se sont inscrites dans les recommandations de ce rapport externe indépendant, dont personne n'avait contesté les conclusions.

En ce qui concerne les plaintes pour harcèlement en milieu de travail survenues au cours de mon mandat, aucune ne visait le maire, ni un membre du conseil municipal, mais plutôt des employé(e)s. Pour traiter ces cas de harcèlement psychologique en milieu de travail, le Conseil municipal a décidé d'engager en janvier 2019 une firme d'experts indépendants pour faire enquête sur les plaintes soumises à la Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail (CNESST), afin de soutenir le directeur général dans le traitement de ces dossiers complexes. Après avoir rencontré toutes les personnes concernées et les témoins, le rapport des spécialistes a été remis aux avocats de la Municipalité pour les représentations auprès de la CNESST, qui a traité avec beaucoup de diligence celui-ci dans la mesure où les employées impliquées ont fourni l'information avec empressement. Dans le seul cas de la plainte qui a été reconnue fondée par la CNESST, cet organisme, de concert avec la Municipalité, a mis en place les mesures de compensations habituelles pour la victime. Dans tous les autres cas de harcèlement, les plaintes ont été jugées non fondées.

En somme, la gestion du « capital humain » a été faite par le directeur général, dont c'est la responsabilité, de concert avec le maire et le conseil municipal, avec rigueur et justice pour les personnes concernées et les contribuables en droit d'avoir des services de qualité en échange de leurs taxes municipales. Il est aussi important de considérer que dans la très grande majorité des cas, ce ne sont pas les compétences ou l'ancienneté qui étaient en cause, mais plutôt des problèmes liés aux comportements, aux attitudes et au non-respect des codes d'éthique. Tout est maintenant en ordre pour que le prochain conseil municipal continue sur cette lancée, avec le personnel compétent et dévoué en place, QUE JE TIENS À REMERCIER ET À SALUER.

Merci, bonne chance pour la suite et au plaisir de vous revoir.

Robert Gauthier, maire

INFORMATIONS DU MAIRE

Rôle triennal d'évaluation foncière pour 2022, 2023 et 2024

Suite à un appel d'offres fait en 2016 pour des services professionnels en évaluation foncière pour six ans, la MRC de Maskinongé, au nom des dix-sept municipalités qui la composent, dont Saint-Élie-de-Caxton, a octroyé le contrat à la firme [Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.](#) pour exécuter ce travail professionnel selon les normes reconnues, de façon neutre et impartiale sans intervention des élus ou des fonctionnaires. Les rôles d'évaluation portent sur trois ans et sont reconduits pour trois autres années. Notre dernier rôle d'évaluation avait donc été fait en 2015 pour 2016, 2017 et 2018 et reconduit ensuite pour 2019, 2020 et 2021.

Pour le territoire de notre municipalité, les résultats de cet exercice pour 2022 donnent une évaluation des valeurs imposables de tous nos immeubles, soit les terrains et les bâtisses, de 279 976 300 \$, comparativement à 205 017 600 \$ qui était la valeur utilisée pour le budget de 2021, soit une hausse de 74 958 700 \$ ou 36,6 %. Cette progression importante reflète à la fois l'ajout des nouvelles constructions et des améliorations aux propriétés existantes, mais aussi et surtout, l'évolution du marché immobilier, car les évaluateurs doivent prendre en compte les prix de vente des propriétés au cours des dernières années à Saint-Élie-de-Caxton pour établir les valeurs actualisées.

Cette augmentation fulgurante des valeurs de nos propriétés aura un impact sur le compte de taxes municipales que nous recevrons en janvier prochain pour 2022. Prenons un exemple : pour une propriété évaluée présentement à 155 000 \$, cela représente une taxe sur la valeur foncière de 1 286 \$ au taux actuel qui est fixe depuis six ans à 0,83 \$/100 \$ d'évaluation. Si on applique le même taux moyen de croissance de 36,6 % à cette résidence, alors sa valeur passe à 211 730 \$, ce qui représenterait, toujours au taux de 0,83 \$/100 \$, une taxe foncière de 1 757 \$, soit 471 \$ de plus. Il est à noter que si la hausse moyenne est à 36,6 %, cela signifie que les augmentations par propriété peuvent varier considérablement selon les facteurs pris en compte par les évaluateurs, comme l'emplacement de la propriété par exemple.

La façon d'atténuer les impacts de cette hausse sur nos comptes de taxes consiste à diminuer le taux de taxation, comme il avait été fait entre 2015 et 2016 passant alors de 0,92 \$ à 0,83 \$/100 \$ d'évaluation. Il appartiendra au prochain conseil municipal, lors du budget en décembre prochain, de faire l'arbitrage entre d'une part, les besoins financiers de la Municipalité pour rencontrer ses obligations et réaliser les projets prioritaires, et d'autre part, la capacité de payer des contribuables qui subiront une hausse de l'évaluation de la valeur de leur propriété.

Achat du terrain de stationnement du salon funéraire

Après plusieurs mois de discussions, le [Groupe Richard Philibert inc.](#) et la Municipalité en sont venus à une entente pour la vente du terrain de stationnement situé en face de ce qui était auparavant la Maison funéraire sur l'avenue Principale. Le contrat notarié a été signé le 28 septembre. Par cette transaction, la Municipalité veut pérenniser la présence d'un stationnement public disponible à l'année au centre du village pour le bénéfice de tous les commerçants et de la population en général. Cette acquisition répond aussi à un enjeu de sécurité, car l'étroitesse de plusieurs rues au cœur du village rend le stationnement sur celles-ci très périlleux, notamment pour la sécurité de nos enfants. Ce grand terrain de 3 121,7 mètres carrés, qui est voisin du [Parc nature et culture](#), pourra aussi constituer une autre voie d'accès à celui-ci.

Conducteurs des carrioles touristiques

Le Conseil municipal a tenu à remercier Messieurs Jacques Guillemette et Réjean Jacques qui ont conduit plus d'une centaine de fois nos carrioles touristiques au cours de l'été. Leur implication et leur dévouement ont contribué à l'accueil chaleureux de nos visiteurs qui ont profité de notre parcours historique en carriole au cœur du village.

Départ du directeur général et secrétaire-trésorier

Monsieur Benoît Gauthier, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, nous a annoncé son intention de prendre sa retraite le 31 décembre prochain. Après plus de trois ans de loyaux services à Saint-Élie-de-Caxton dans des fonctions stratégiques pour notre organisation, il passera le flambeau à la relève. Il nous a de plus offert sa disponibilité à temps partiel entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2022 pour faciliter la transition. Tous les membres du conseil municipal se joignent à moi pour le remercier pour le travail accompli et lui souhaite une retraite bien méritée. Entre temps, le Conseil municipal a décidé de débiter l'affichage pour combler ce poste, afin que les dossiers de candidatures soient prêts à l'arrivée du nouveau Conseil municipal qui fera le choix.

Robert Gauthier, maire

INFORMATIONS DU CONSEILLER ET DES CONSEILLÈRES MUNICIPALES

Programme PAIR

Le [Programme PAIR](#) est un service d'appel téléphonique quotidien, automatisé et GRATUIT, offert aux aînés dans le but de s'assurer de leur bien-être. J'ai reçu une confirmation à l'effet que la MRC de Maskinongé offrira bientôt ce service aux Municipalités de la MRC qui désirent y adhérer. Saint-Élie-de-Caxton devrait offrir ce nouveau service lorsqu'il sera disponible puisqu'il fait partie du plan d'action 2020-2025 de notre [Politique Familles-Aînés](#).

Francine Buisson, conseillère municipale

Accréditation Municipalité amie des enfants ([MAE](#))

Au cours de ce mandat de 18 mois, j'ai beaucoup appris et apprécié non seulement mon expérience, mais le travail d'équipe avec des gens passionnés qui ont leur communauté au centre de leurs préoccupations. J'aimerais laisser au prochain conseil un projet qui me tient à cœur : je n'ai pas pu développer la « Politique Municipalité amie des enfants ». Je pense que ce dossier fait partie intégrante de nos valeurs et qu'il profiterait à tous d'être mené à terme.

Claudette Caron, conseillère municipale

Suggestion au prochain conseil municipal

Au terme de ce court mandat, j'aimerais informer les citoyens et le prochain conseil de ce qui devrait selon moi, en toute humilité, faire partie des priorités dans les prochaines années.

Il faudra bien sûr poursuivre la réalisation du CPE, que la Municipalité s'est engagée à construire. L'autorisation gouvernementale en main, la construction doit rapidement débiter. La priorité doit aussi continuer d'être donnée à l'amélioration de la sécurité des rues, à travers la réduction des limites de vitesse entamée, mais aussi par l'ajout de dos d'âne et autres approches créatives. La rue appartient à tous et tous doivent s'y sentir en sécurité. Je considère aussi que le conseil devra avoir une réflexion de fond sur le tourisme. Est-ce que l'énergie investie sert suffisamment les citoyens? Devons-nous tourner la page sur cette avenue? Et surtout, continuer de préserver l'environnement par des mesures concrètes, en s'assurant d'une bonne qualité de l'eau, en prenant soin de notre précieuse forêt caxtonienne, en favorisant le partage pour réduire la consommation, en recyclant plus et mieux, en évitant les dépôts sauvages, etc.

Le conseil devra aussi d'abord s'atteler à rétablir un bon canal de communication avec la population. Il devrait selon moi y avoir davantage de micro-consultations, permettant d'orienter les décisions du conseil et d'assurer un arrimage avec les besoins réels. Communiquer souvent, et mieux.

Je termine en mentionnant que j'ai monté quelques dossiers pour mettre la table à de beaux projets et j'aimerais les léguer au futur conseil : budget alloué à des projets votés par les citoyens, accès à l'eau par le biais de la réglementation, parc à chiens; il me fera plaisir de transmettre ces informations aux futurs élus.

Je conclus en remerciant toute l'équipe municipale et en vous invitant à voter massivement en novembre pour votre prochain conseil! Notre village est beau, créatif, lumineux, il faut prendre soin de notre climat social en communiquant avec bienveillance.

Thierry Archambault Laliberté, conseiller municipal

AUTRES INFORMATIONS

Bibliothèque municipale

Il y aura un atelier d'« Initiation à la bande dessinée » à notre bibliothèque, le **dimanche 14 novembre** prochain à 10 h, pour les familles (à partir de 7 ans) animé par Catherine Bard.

C'est gratuit. Vous devez réserver, car les places sont limitées. Téléphonez au 819 221-2701 ou envoyez-nous vos coordonnées à biblio115@reseaubibliocqlm.qc.ca. Bienvenue à tous!

Suzanne Arel, coordonnatrice

Activités sportives Gymnase de l'école Villa-de-la-Jeunesse – Offre automne 2021 Période : 5 octobre au 16 décembre 2021

Badminton ou Basketball - Passe saisonnière

Vous donne accès les mardis de 18 h 30 à 19 h 30 ou de 19 h 30 à 20 h 30

Donne accès à 1 heure par semaine maximum.

Coût : 90 \$/personne

Réservation obligatoire la semaine précédant l'activité par courriel : lgdemers@sogetel.net

Attention : Passes limitées disponibles à la Maison du citoyen

52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton

Tirage au sort le vendredi 1^{er} octobre

Badminton et basketball libre

Mardi de 20 h 30 à 21 h 30

Accès prioritaire pour les personnes n'ayant pas de passe saisonnière

Coûts : 35 \$/heure pour le terrain

Paiement en argent le soir même au gymnase

Réservation obligatoire la semaine précédant l'activité par courriel : lgdemers@sogetel.net

Passeport vaccinal - Port du masque - Espadrilles pour le gymnase

Pour information : Louis-Gabriel Demers, technicien aux loisirs, culture et tourisme
819 221-2839 poste 2907 - lgdemers@sogetel.net

Viactive recommence!

Après une pause de plusieurs mois, [Viactive](#) recommence. C'est avec grand plaisir que les animatrices vous accueilleront à nouveau dans le respect des normes sanitaires. Le programme s'adresse aux aînés de 50 ans et plus. Les séances se tiendront au [Garage de la culture](#) le **mardi de 14 h à 15 h**, à compter du 12 octobre. Les participants devront apporter masque, eau, passeport vaccinal et pièce d'identité.

Pour information, veuillez contacter la responsable, Mme Rita Deschênes, au 819 221-4193